



Monsieur le directeur général,

Les agents de la DGFIP croulent sous le poids des réformes régressives et des restructurations, des aménagements immobiliers inconséquents, du manque de moyens humains pour accomplir leurs missions dans des conditions décentes. Ils souffrent de la perte de sens de leur travail et d'un management obsédé par la satisfaction des indicateurs.

**En réaction, c'est légitimement le ras le bol et la colère qui s'expriment.**

Le manque d'effectif dans les services a pour conséquence un développement accéléré et dramatique de la souffrance des agents (surtravail non payé, situations anxiogènes).

Le public, lui aussi, subit en direct les conséquences de ces reculs et des manques d'agents dans ses contacts avec nos services et notamment les services d'accueils physiques et téléphoniques.

La DGFIP, qui se veut à ce titre exemplaire, a décidé de supprimer 2569 emplois en 2010.

Personne ne peut croire que ces nouvelles suppressions d'emplois promises à la DGFIP pour 2010 au nom de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), après les milliers d'autres des années précédentes, ne feront aucun dégât sur la vie des services, l'accomplissement des missions et des conditions de vie au travail des agents déjà largement délabrées !

La mobilisation des personnels de la DGFIP, à l'occasion des mouvements de grèves nationaux, des CTP locaux, dans les Centres Prélèvements Services ou encore lors des visites officielles, portent toutes des revendications légitimes, tant pour les usagers que pour les personnels, qu'il est urgent que vous entendiez :

**Halte aux politiques destructrices de la Fonction publique et des Services publics, halte aux suppressions d'emplois, à l'abandon de missions, à la dégradation des conditions de vie au travail !**

**Les agents revendiquent :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois
- le maintien et le développement des garanties statutaires
- le maintien de la séparation assiette/recouvrement, ordonnateur/comptable
- le refus de la polyvalence généralisée
- l'arrêt des réformes de structures
- l'abandon de l'individualisation des rémunérations sur la base du mérite
- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice
- le retrait de la RGPP et de la loi sur la mobilité
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.